



12 rue Gambetta

BP 10039

85111 CHANTONNAY



## Rentrée scolaire 2022-2023

Cette circulaire de fin d'année vient en complément des informations administratives que vous recevez fin mai, dans la plaquette. Elle vous apporte surtout des renseignements importants pour la prochaine année scolaire, 2022-2023 :

- le calendrier scolaire
- les horaires de l'établissement
- la mutuelle Saint-Christophe
- l'organisation de la restauration
- autres points à prendre en compte.

**Merci de conserver cette circulaire pour l'ensemble de l'année scolaire.**

Dans le rétroviseur...

Une année 21-22 riche en projets. J'en retiens deux principaux même si d'autres ont ponctué l'année :

- L'écriture et l'édition de notre album « **Plongez dans l'imaginaire** » écrit collectivement avec les 15 classes de l'établissement. Vous l'avez commandé pour la plupart et nous vous en remercions. Il est encore possible de passer d'autres commandes si des familles sont intéressées. Prendre contact avec l'école par mail pour cela.
- La **kermesse** nouvelle formule au collège St-Joseph. Une belle réussite et une organisation parfaite de la part des parents bénévoles (membres de l'APEL ou autres). Merci plus généralement à l'association APEL pour ses actions nombreuses et variées.

Merci également aux parents engagés aussi dans l'OGEC, lesquels œuvrent pour une gestion immobilière et sociale (L'OGEC est employeur du personnel de l'établissement) mais aussi financière.



**Très bel été 2022 à toutes les familles et très belle rentrée à venir à tous les enfants le 1<sup>er</sup> septembre.**

Bien cordialement, **Mr JOUFFRIT Xavier**, chef d'établissement.



### Prendre contact avec nous :

Par téléphone au **02 51 46 84 07** (sur répondeur en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat). Le secrétariat (**Mme PUAUD Corinne ou Katia AVRIL**) est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h15 à 16h45 (le vendredi jusqu'à 17h15).

Par mail : Secrétariat : [secretariat@bethanie-chantonnay.com](mailto:secretariat@bethanie-chantonnay.com) Direction : [ecole@bethanie-chantonnay.com](mailto:ecole@bethanie-chantonnay.com)

Pendant les vacances scolaires, les adresses mails sont consultées.



# Calendrier scolaire

(semaine de 4 jours)

**Rentrée des élèves** : le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Vacances de Toussaint** : du vendredi 21 octobre 2022 au soir au lundi 7 novembre 2022 au matin.

**Vacances de Noël** : du vendredi 16 décembre 2022 au soir au **mardi** 03 janvier 2023 au matin.

**Vacances d'hiver** : du vendredi 10 février 2023 au soir au lundi 27 février 2023 au matin.

**Vacances de printemps** : du vendredi 14 avril 2023 au soir au **mardi** 2 mai 2023 au matin.

Pas classe le lundi 8 mai 2023 (jour férié).

**Semaine de l'ascension** : classe le lundi 15 mai et mardi 16 mai seulement.  
(Pont de l'ascension du mardi soir 16 au lundi matin 22 mai 2023).

Pas classe le lundi 29 mai 2023 (lundi de pentecôte).

**Kermesse de l'école** : samedi 10 juin 2023.

**Vacances d'été** : le jeudi 6 juillet 2023 au soir.

**ATTENTION** : Deux samedis matin seront travaillés :

**le samedi 26 novembre 2023 et le samedi 18 mars 2023.**

*(Ces deux samedis matin remplacent le vendredi 7 juillet 2023, jour de sortie du calendrier national.)*

*Ces deux matinées permettent à l'école de vivre des temps forts ou projets spécifiques dans l'année scolaire, en laissant la possibilité aux parents d'être présents, selon les projets retenus ou modalités définies par l'équipe enseignante. Elles permettent aussi la convivialité et les échanges entre parents, mission importante de l'association APEL.*



# Structure pédagogique 22-23

LA MATERNELLE : 5 classes

L'équipe enseignante du Cycle 1

TPS-PS (A)	PS-MS (B)	MS (A)	MS-GS (C)	GS (A)
Yaëlle Seillier (LM) Violaine de Lencquesaing (JV)	David Angibaud	Séverine Genet (LM) Bernadette Duval (JV)	Florence Gelot	Amélie Jeannière
 		 		

LE PRIMAIRE : 10 classes

L'équipe enseignante du cycle 2 : 6 classes

CP (A)	CP (B)	CE1 (A)	CE1 (B)
Laure Bossard (MJV) et Marie-Andrée Mandin (L)	Marie-Laure Micheneau (LMV) et ...	Aude Frosio et ...	Eloïse Petit
 	 <i>En attente d'une personne nommée sur une journée.</i>	 <i>En attente d'une personne nommée sur une journée.</i>	
CE2 (A)	CE2 (B)		
Sandrine Poirier	Sophie Jaudronnet		
			

1 dispositif ULIS	1 RA
Emilie Gérard-Dubord	Isabelle CHEVALLIER
	

L'équipe du cycle 3 : 4 classes

CM1 (A)	CM1 (B)	CM2 (A)	CM2 (B)
Daniel Charneau	Jean-Noël Briffaud	Nathalie Réveillère	Dorothee Houssais
			

## Les personnels salariés de l' OGEC St Joseph-Béthanie

L'équipe éducative est constituée de personnels au service de l'établissement qui participent tous, chaque jour, selon leurs missions, au bon fonctionnement de l'établissement.

Les ASEM, les personnels de surveillances, les agents d'entretien, de sécurité et de maintenance, les personnels de la restauration (chez Madame Tartine et au collège), de la garderie, les emplois administratifs et comptables, le responsable de l'informatique, l'assistante de direction et l'aide éducatrice responsable de la BCD.

L'employeur de ces personnels est l'OGEC Béthanie-St -Joseph (OGEC commun à l'école et au collège).



Sandrine – Marie-Pierre – Vinciane – Scillia – Isabelle – Estelle – Katia – Carine – Isabelle – Myriam – Christian – Hubert – Séverine – Corinne – Valérie – Johnny – Magali – Loïc.

Et MERCI à **Ethan BANKS** qui a été en contrat d'apprentissage toute l'année 2021-2022.



Pour 2022-2023, nous accueillerons, **Coline VRIGNAUD** en contrat d'apprentissage pour des missions essentiellement en maternelle mais aussi sur tout l'établissement. Bienvenue à Coline !



Et merci aux AESH qui ont travaillé à Béthanie en 2021-2022 et poursuivront leur mission à nouveau en 2022-2023 probablement (*affections non-officielles au moment de la rédaction de cette circulaire*).



## Entrées et sorties

L'école Béthanie a deux entrées et sorties :



L'entrée officielle, rue GAMBETTA.

- Entrées et Sorties des CE2, CM1, CM2 et enfants du dispositif ULIS.
- Départ des CARS le soir et des TAXIS.



Le portail rue MANUEL.

- Entrées et Sorties des des TPS-PS, MS, GS, CP et CE1.
- Arrêt des CARS le matin.

L'école Béthanie décline toute responsabilité vis-à-vis des enfants présents sur le trottoir avant l'ouverture des portails.

Nous demandons aux parents de respecter scrupuleusement ces deux accès même si vous avez des enfants concernés par les deux sorties. En effet, pour davantage de sécurité aux sorties et un meilleur contrôle des départs, il est strictement interdit de traverser les cours afin de rejoindre le second portail, dans un sens ou dans l'autre. Merci de votre compréhension.

## Horaires et consignes



**8h30** : ouverture des portails.

Accueil et surveillance des enfants présents sur les deux cours par un personnel de l'équipe éducative de l'école. Cette entrée est progressive, il n'est pas nécessaire d'être présent dès 8h30 puisque la classe commencera à 8h55.

Pour les classes de TPS-PS et PS-MS, le matin, l'accueil de votre enfant se fait en classe à 8h45.

**8h55** : rentrée en classe.

Fermeture du portail rue Manuel à clé. L'entrée rue Gambetta reste accessible pour tous les visiteurs ou parents dans la journée. Cette entrée est sécurisée (interphone et porte avec fermeture et ouverture automatisée).

Les deux accès de l'école sont en permanence sous vidéo-surveillance.

**12h00** : sortie du midi aux deux portails.

Le portail rue Manuel sera refermé à clé à 12h15 et sera ouvert ensuite à 13h15 pour les retours des enfants externes. Il sera refermé à 13h30.

**13h30** : reprise de la classe. **L'accueil des enfants qui déjeunent à la maison n'est pas autorisé avant 13h15.**



**16h35** : sortie des classes (voir les encadrés ci-dessus.)

Les parents des TPS-PS, MS et GS vont récupérer leur enfant aux portes de leur classe.

La surveillance au portail rue Gambetta est assurée jusqu'à 16h50. Le grand portail est donc refermé à 16h50 précises.

Les enfants de la garderie (ou ceux des parents retardataires) seront conduits sur la cour maternelle et pris en charge par un personnel de la garderie.

Sur la cour maternelle, une surveillance est donc assurée jusqu'à 17h et les enfants restants seront conduits à la garderie à 17h. *Voir le passage sur notre garderie dans cette circulaire (horaires et tarifs).*

#### ----**Badges aux sorties** pour les enfants qui ne sortent pas avec un adulte ----

L'école fournit un badge de couleur mentionnant le mode de sortie de l'enfant. Ce badge sera accroché au cartable de votre enfant en fonction des informations que vous nous fournissez sur la fiche « ENTREE-SORTIES Ecole » présente dans le dossier administratif envoyé en mai et à nous retourner pour le 2/09/21 :

-badge **orange** pour les sorties en taxi.

-badge **vert** pour les sorties en car.

-badge **bleu** pour les sorties non accompagnées (enfants piétons). Uniquement pour les enfants de plus de 6 ans. Un enfant de 6 ans est, si possible, accompagné d'un aîné.

Toute sortie exceptionnelle non-accompagnée doit faire l'objet d'une autorisation écrite des parents ou a minima d'un appel de votre part au secrétariat.

Pendant les heures de classe tout enfant ne peut sortir qu'accompagné (rendez-vous, urgence...).

*Merci de faire en sorte d'être à l'heure aux sorties le soir et aussi de ne pas vous stationner, même rapidement, dans l'entrée de la maison en face le portail (rue Manuel).*

*La circulation rue Manuel est intense le matin à l'heure d'arrivée des enfants (piétons cars, voitures). Merci d'accompagner votre enfant, même si vous êtes en voiture (sortir rapidement et le faire traverser).  
Merci aussi d'être patient... mieux vaut pendre 5 minutes de plus que de risquer un accident !*

---

## Accueil des TPS

---

L'école Béthanie accueille des enfants de TPS chaque année. C'est un choix, une possibilité offerte aux familles de scolariser leur enfant (s'il est propre et prêt) une partie de l'année, avant ses 3 ans de maternelle : PS, MS et GS.

Cette scolarisation n'est pas obligatoire et se pratique en fonction des places disponibles car la priorité est toujours donnée aux enfants de PS.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les enfants de TPS seront ceux nés en 2020. Ceux de PS sont ceux nés en 2019.

En fonction du nombre de PS, nous évaluons chaque année le nombre de TPS accueillis : ce nombre est généralement entre 8 et 10 environ car nous ne souhaitons pas dépasser 30 élèves dans la classe de TPS-PS. L'accueil des TPS en cours d'année est un sujet qui est étudié chaque année en fonction du contexte.

### Quelques règles de fonctionnement :

-Les enfants de TPS ne rentrent qu'à partir de janvier 2023.



-L'accueil des TPS se fait en partant du début de l'année 2020 (ceux nés en janvier/février... )

-Les enfants qui ne rentrent pas en TPS font leur rentrée en PS en septembre.

-Ils rentrent de manière échelonnée, en fonction de leur maturité (certains peuvent rentrer en février).

-Ils sont accueillis que le matin jusqu'à leur jour d'anniversaire de leur 3 ans. Ils peuvent être accueillis à la sieste à partir de leur jour d'anniversaire de leur 3 ans.

L'école reprendra contact avec les parents concernés à la fin du premier trimestre 2022.

Tout renseignement est possible en contactant l'école : 02 51 46 84 07 ou [ecole@bethanie-chantonay.com](mailto:ecole@bethanie-chantonay.com).

---

## Inscriptions

---

Chaque année, généralement en Janvier, une **matinée découverte** est organisée pour découvrir la maternelle. C'est l'occasion de venir à notre rencontre et de procéder aux inscriptions.

La prochaine matinée découverte concernera les enfants de 2020 non-inscrits en TPS pour leur rentrée en septembre 2023 en PS (petite section) et des enfants de 2021 (du début d'année) pour le niveau TPS de 2023-2024.

Pour tout autre inscription, il est possible de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dans l'année.

---

## Catéchèse

---

Vous avez reçu une information sur la pastorale à l'école Béthanie dans la plaquette de l'école en mai.

Vous recevez également un mail avec un lien (mail envoyé le jeudi 30 juin 22 à toutes les familles) pour choisir entre la catéchèse ou la culture chrétienne pour votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

Merci de bien prendre le temps de répondre à ce questionnaire dès à présent ou au plus tard pour le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2023**.

## Fournitures scolaires

Vous avez eu dans la plaquette de l'école le document pour commander le pack fournitures.

De plus, sur le feuillet de passage que votre enfant a rapporté par le cartable (ou envoyé par la poste pour les nouvelles inscriptions), il est mentionné les **petites fournitures supplémentaires** que nous vous demandons de prévoir pour la rentrée.

→ L'APEL de l'école assurera une permanence pour venir récupérer le pack fournitures que vous avez commandé le vendredi 26 Aout de 16h à 20h à l'école (mêmes horaires que le collège).

En cas de nécessité, possibilité de contacter la responsable de l' APEL : Estelle TETAUD au 06 45 52 98 32.

## Rendez-vous/rencontre

En début d'année, une réunion de classe sera organisée par chaque enseignant pour présenter le fonctionnement de sa classe, ses attentes, le programme et les projets de l'année. Votre présence est importante pour le bon déroulement des apprentissages de votre enfant.

Le chef d'établissement peut recevoir les parents sur rendez-vous mais toute question relative à la classe, à un souci relationnel ou pédagogique doit être prioritairement échangé avec l'enseignant(e).

## L'assurance scolaire

L'école est assurée à la mutuelle Saint-Christophe pour tous les élèves en formule globale. La cotisation est intégrée dans les frais de scolarité.

Cette assurance couvre les frais médicaux supplémentaires (dans la mesure de ses garanties !) qui pourraient être occasionnés par un accident survenu à l'école ou lors d'activités extra-scolaires (sorties).

Dans tous les cas, pour chaque accident de cour ou de sport (entorse, malaise, blessure... bri de lunettes) une déclaration est faite en ligne auprès de l'assurance par l'établissement.

La mutuelle St-Christophe se met ensuite en relation avec les parents par courrier.

**Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre propre assurance et il n'est pas utile de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.**

Voici un lien pour accéder directement à l'espace parents de la mutuelle Saint Christophe :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Vous pouvez y consulter les garanties et de télécharger une attestation au besoin.

**Concrètement à l'école, après une blessure ou un malaise :** lorsqu'une blessure ou un accident survient dans la journée nous appelons les services de secours en fonction de la gravité et **cherchons à vous contacter le plus vite possible**. Il est donc important de nous signaler toute modification de coordonnées qui surviendrait en cours d'année scolaire. Mais en cas de blessures "bénignes" (écorchures, bosses...) l'information peut être différée au soir, oralement ou par un mot écrit de la part de l'enseignant.

## Gestion des absences

Les absences sont consignées par les enseignants dans leur registre d'appel. En cas d'absence, les parents doivent impérativement **prévenir l'école (le secrétariat)** le plus rapidement possible en indiquant le motif de cette absence. Toute absence prolongée pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au chef d'établissement à l'aide du document « absence exceptionnelle » reçu dans la plaquette.

En cas d'absences non justifiées répétées, le chef d'établissement peut en informer les autorités académiques lesquelles feront appliquer la loi (amendes possibles).

Précision : des absences pour **raison de vacances ou voyage familial** sont de plus en plus fréquentes. Nous vous précisons que cet absentéisme peut porter préjudice au bon déroulement des apprentissages scolaires de votre enfant et qu'en aucun cas les enseignants ne peuvent à l'avance fournir le travail qui sera effectué pendant cette période.

## Hygiène des locaux et santé des élèves

Les locaux sont nettoyés quotidiennement par le personnel de l'école.

*Bien souvent nous observons et intervenons pour un non-respect de l'entretien des toilettes (papier gaspillé, traces de chaussures sur les cuvettes, jeux avec l'eau...). Les enfants de primaire peuvent être retenus pour aider à l'entretien en cas de responsabilité avérée sur ce type d'acte très désagréable pour le personnel.*

Les enfants accueillis dans l'école doivent être en **bonne santé et en bonne propreté**. Obligation est faite aux parents de surveiller la chevelure de leurs enfants et de les traiter s'ils sont porteurs de poux ou de lentes et d'avertir l'enseignant(e) de la classe.

Tout enfant **malade est à garder à la maison**, l'école ne pouvant assurer ni un rôle d'infirmerie, ni de garderie. Les enseignants ne sont ni autorisés ni habilités à délivrer des médicaments.

Un enfant malade ne peut pas rester à l'école. Les parents sont prévenus et doivent venir le récupérer dès que possible.

La prise de médicaments à l'école est **strictement réservée aux cas nécessitant un traitement particulier** (diabète, asthme, allergies...). Dans ce cas, les parents doivent contacter le Médecin Scolaire au 02 51 94 53 76. Ce dernier rédigera un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) qui déterminera les modalités de la prise de médicaments à l'école.

La posologie pour des infections courantes peut être adaptée par le médecin traitant pour que la prise de médicaments s'effectue à la maison.

En cas de signes de maltraitance, de violences physiques, de violences sexuelles, de violences psychologiques, de négligences éducatives importantes ayant des conséquences graves sur le développement physique ou psychique d'un élève, une transmission d'information préoccupante au Président du Conseil Départemental et/ou au Procureur de la République peut être faite par le Chef d'établissement.

## Objets et tenue vestimentaire

Les jeux ou autres **objets personnels sont interdits** à l'école (sauf si l'enseignant en demande dans le cadre d'une activité).

Les friandises sont formellement interdites (les bonbons sont autorisés pour les anniversaires mais en quantité très raisonnable !).

Les élèves doivent porter une **tenue correcte, adaptée au contexte "école"** et à la météo du jour. Les vêtements laissant trop apparaître le ventre ne sont pas autorisés. Les jambes doivent être couvertes juste au-dessus du genou (au plus court). Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents. Les chaussures doivent tenir le pied (pas de tongs, ni claquettes).

L'école conseille fortement le **marquage du nom de l'enfant sur les vêtements**. Ceux oubliés par les enfants, non-marqués et non-réclamés seront remis à une association caritative à la fin de chaque année scolaire.

Ils sont actuellement sous le préau (cour des MS-GS), vous pouvez encore y regarder.

## La restauration



Les repas sont élaborés et confectionnés par le restaurant scolaire du collège St Joseph qui en porte la responsabilité.

Les menus sont communiqués à l'avance sur le site de l'école, le compte facebook de l'APEL et affichés à l'école.

**Restrictions alimentaires** : pour raison de santé (allergies ou intolérances), certains enfants peuvent faire l'objet de restrictions alimentaires. Celles-ci doivent être impérativement inscrites dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rédigé par le médecin scolaire. En cas d'impossibilité par la restauration ou dans l'attente de la rédaction du PAI, il pourra être demandé à la famille de fournir un panier repas.

En dehors d'un PAI, le restaurant scolaire et l'école ne peuvent être tenus responsables d'un non-respect des restrictions alimentaires. Les familles souhaitant un strict respect de celles-ci sont priées de prendre elles-mêmes en charge leur enfant, pour le repas de midi.

Chez **Madame Tartine** : pour les PS et MS, dans l'enceinte de l'école (bâtiment maternelle), en 2 services différents.

Au **P'tit resto** : pour les GS et CP, dans l'enceinte du collège (dans une petite salle au mobilier adapté) en 2 services différents.

A la **Grande Table** : pour les CE1, CE2 et CM1, dans l'enceinte du collège, en 2 services différents.

Au **self** des collégiens : pour les CM2, dans l'enceinte du collège (salle self).

**En cas de perte la carte de self sera refacturée 5 euros, comme pour un collégien.**

## L'accueil périscolaire de Béthanie

### Une garderie ou un accueil périscolaire dans nos locaux !



- Horaires d'ouverture :
  - le matin de **7h à 8h30**.
  - Le soir de **17h à 18h30**.
- Tarif : **1,30€ la ½ heure**.

	Matin	Soir
1 <sup>ère</sup> ½ heure	7h-7h30	17h-17h30
2 <sup>ème</sup> ½ heure	7h30-8h	17h30-18h
3 <sup>ème</sup> ½ heure	8h-8h30	18h-18h30



Ligne directe de la garderie : **02 51 46 99 54**

Il n'y a pas d'inscription à faire. Vous pouvez bénéficier du service quand vous le souhaitez.  
Tous les parents doivent déposer ou chercher leur enfant à la garderie en passant par l'entrée rue Béranger.

Les goûters du soir : vous devez prévoir le goûter de votre enfant, les bonbons sont interdits.  
L'eau est fournie par la garderie.  
Le soir, la garderie ferme à 18h30 dernier délai.

Merci d'être ponctuels et vigilants pour que la personne chargée de cet accueil puisse finir son travail à l'heure. En cas de retard, prévenir au 02.51.46.99.54. Tout dépassement de cet horaire sera facturé à la famille au taux horaire majoré de 18€ correspondant aux frais supplémentaires de personnel rémunéré par notre OGEC.

*Il existe aussi un service d'accueil périscolaire municipal. Pour cela, merci de vous adresser à la ville de Chantonay (mairie). Les employés de cet accueil viennent, chaque jour, à l'école Béthanie récupérer les enfants qui utilisent ce service.*

## Le transport scolaire

Le transport des élèves venant en car est organisé par le conseil Régional.

La 1<sup>ère</sup> inscription doit être effectuée par la famille prioritairement en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.aleop.paysdelaloire.fr/>

[vendee](#) rubrique inscriptions 2022-

2023

<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>

Cette inscription doit être faite avant le 19 juillet 2022 impérativement.

Renseignements : ALEOP

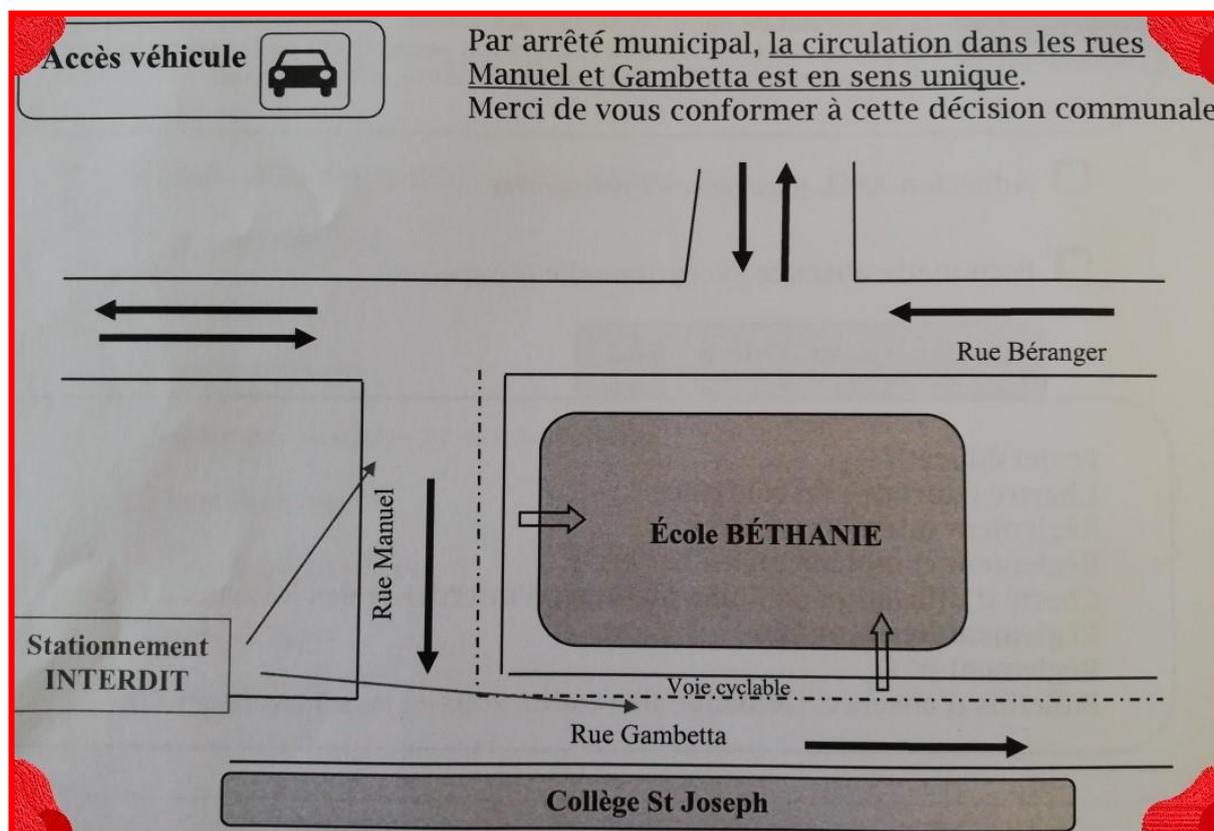
Direction des transports : 02 51 44 76 10

## Trois établissements partenaires

L'école Béthanie fait partie d'un ensemble de 3 établissements qui coopèrent et collaborent régulièrement autour d'orientations communes et une mutualisation possible de leurs moyens et de leurs compétences.



Merci de respecter le plan de circulation suivant :



Un établissement privé Catholique ne peut pas fonctionner sans ses deux associations partenaires :



## Association APEL Béthanie

L'association de l'APEL est composée de parents volontaires, bénévoles, qui s'engagent et s'impliquent dans la vie de l'établissement.

En lien étroit avec le chef d'établissement et l'équipe pédagogique, elle met en œuvre des actions telles que le pack fournitures, la vente de jus de pommes, de pizzas etc... Mais son rôle est aussi l'accueil des familles, de fédérer les parents d'élèves de l'école Béthanie et de penser l'organisation et l'animation des fêtes de l'école, telles que la kermesse...

Les recettes de l'APEL contribuent à financer partiellement des activités ou des sorties pédagogiques, comme les classes découvertes par exemple ... !  
Merci à eux !

Présidente : Dorothée BRUSSEAU



## L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

L'OGEC « Béthanie-St Joseph » est commun à l'école Béthanie et au collège St Joseph.

Cette association est composée de parents élus, bénévoles qui œuvrent collectivement dans un esprit de collaboration avec les chefs d'établissements.

L'OGEC est employeur des personnels non-enseignants des établissements (ASEM, personnels administratifs et de restauration...) et est gestionnaire d'un budget financier important.



Président de l'OGEC : Mr Etienne CHATEIGNER

L'OGEC a aussi pour mission la gestion des travaux d'aménagement et d'embellissement de l'école pour le bien de tous les acteurs qui travaillent quotidiennement dans les établissements (élèves, enseignants, salariés...)

Votre participation, « la contribution des familles » s'élèvera pour 2022-2023 à **401€ à l'année.**

